

L' EDITO

2024 : calendrier de l'après !

JANVIER <i>Augmentation des chèques déjeuner de 16 à 19 par mois et une valeur faciale à 9,80 euros</i>	FÉVRIER <i>Une protection sociale de qualité, à la hauteur de nos besoins</i>	MARS <i>Des ratios à 100% pour les avancements de grades</i>
AVRIL <i>Augmentation du régime indemnitaire (RIFSEEP)</i>	MAI <i>Un congé menstruel pour les agentes de la Ville de Saint-Herblain.</i>	JUIN <i>Augmentation des jours d'autorisations spéciales d'absences (ASA)</i>
JUILLET <i>Augmentation de notre pouvoir d'achat</i>	AOÛT <i>Renégociation des 1607H</i>	SEPTEMBRE <i>Reconnaissance du métier d'assistante maternelle</i>
OCTOBRE <i>Amélioration des conditions de travail</i>	NOVEMBRE <i>Lutte contre le management toxique, et la souffrance au travail...</i>	DÉCEMBRE <i>Un plan de formation contre les risques psychosociaux (RPS)</i>

En ce début d'année, moment idéal pour réfléchir aux réussites de l'année écoulée et établir des objectifs pour l'avenir, nous nous joignons à la tradition des vœux festifs. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2024, souhaitant que cette année soit marquée par la prospérité et le bonheur. L'année 2023 s'est conclue de manière positive avec l'octroi de la prime de pouvoir d'achat, une revendication portée avec persévérance par le syndicat SUD. Nous exprimons notre satisfaction face à la décision de la Ville de Saint-Herblain d'augmenter le pouvoir d'achat des agents, reconnaissant ainsi leur contribution essentielle. **Bien entendu, notre travail ne s'arrête pas là.**

En 2024, nous continuerons à défendre avec vigueur les droits et les intérêts des agent-es de la Ville de Saint-Herblain. Nous entamerons les négociations avec la municipalité en mettant en avant nos revendications essentielles. Parmi celles-ci, nous demandons :

- **L'augmentation des Chèques Déjeuner** : Notre demande concerne l'augmentation de la distribution des chèques déjeuner, passant de 16 à 19 par mois, avec une valeur faciale revalorisée à 9,80 euros.
- **L'amélioration de la Mutuelle Santé et Prévoyance** : Nous insistons sur la nécessité d'une protection sociale de qualité, répondant efficacement aux besoins des agent-es.
- **L'augmentation des Autorisations Spéciales d'Absences (ASA)** :
 - Avec l'intégration de Nouvelles ASA : Nous proposons l'ajout de deux jours de congés spéciaux pour les agentes affectées par l'endométriose ou souffrant de règles douloureuses.
 - Avec la prise en Compte des Rendez-vous Médicaux Spécialisés : Il est essentiel de reconnaître les absences pour consultations médicales spécialisées, y compris les rendez-vous à l'hôpital.
- **Des ratios à 100% pour les avancements de grades** : Synonyme de pouvoir d'achat supplémentaire. La Ville de Saint-Herblain a toute latitude pour fixer les ratios à 100 % en faveur de son personnel !
- **L'augmentation du régime indemnitaire (RIFSEEP)** : C'est une mesure de soutien au pouvoir d'achat des agent-es, doublée d'une reconnaissance pour leur engagement et leur dévouement au service public.

En 2024, nous restons déterminé.es à poursuivre nos efforts pour défendre les droits et améliorer les conditions de travail des agent-es de la ville de Saint-Herblain. Nous sommes engagé.es pour qu'un dialogue constructif voit le jour afin d'aboutir à des solutions satisfaisantes. Nous comptons sur votre soutien et votre engagement continu dans ces démarches. Ensemble, nous pouvons œuvrer à construire un environnement de travail plus juste et épanouissant. Nous restons à votre disposition pour toute question ou suggestion et nous vous remercions pour votre confiance. **Prenez soin de vous et de vos proches !**



page 2
Vos délégué.es rendent compte !

- Les revendications de SUD

- page 3
- Radio moquette
 - infos utiles

- page 4
- Laissez-nous vous aider...

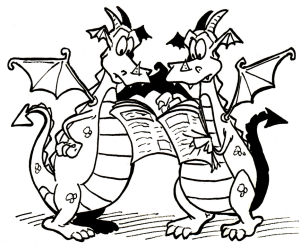


Coordonnées SUD CT
Saint-Herblain
02.28.25.21.73

Mail : sudct.saintherblain@gmail.com

Notre site internet
<https://sudctsaintherblain.fr/>

Vos délégué.es rendent compte



Les revendications du Syndicat SUD envoyées à Monsieur le Maire de Saint-Herblain

- 1. Augmentation des Chèques Déjeuner :** Nous sollicitons une augmentation de la distribution des chèques déjeuner de 16 à 19 par mois, avec une revalorisation de leur valeur faciale à 9,80 euros.
- 2. Amélioration de la Mutuelle Santé et Prévoyance :** Nous insistons sur l'importance d'une protection sociale de qualité, adaptée aux besoins des agents.
- 3. Augmentation des Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) :**
 - o Intégration de Nouvelles ASA : Nous proposons l'ajout de deux jours de congés spéciaux pour les agentes affectées par l'endométriose ou souffrant de règles douloureuses.
 - o Prise en Compte des Rendez-vous Médicaux Spécialisés : Il est primordial de reconnaître les absences pour consultations médicales spécialisées, y compris les rendez-vous hospitaliers.
- 4. Ratios à 100% pour les avancements de grades :** Nous demandons que la Ville de Saint-Herblain fixe les ratios à 100 % pour l'avancement des grades, ce qui représenterait un pouvoir d'achat supplémentaire pour les agent-es.
- 5. Augmentation du régime indemnitaire (RIFSEEP) :** Cette mesure serait un soutien concret au pouvoir d'achat des agent-es, en reconnaissance de leur engagement et dévouement au service public.
- 6. Révision des 1607 heures :** Nous souhaitons étendre cette révision à d'autres métiers tels que les crèches, la cellule bâtiments, etc.
- 7. Valorisation du métier d'assistante maternelle :** Nous soulignons la nécessité de reconnaître et valoriser davantage ce métier essentiel.
- 8. La création d'une responsable de pôle responsable de restauration par école :** le passage des postes de responsable d'unité restaurant de catégorie C en catégorie B
- 9. La création d'une chargée de coordination ATSEM par école :** Depuis 2018, la fonction de coordination des ATSEM, souvent confiée à une ATSEM « référente », est reconnue. Les agent-es de maîtrise territoriaux peuvent assurer la coordination des ATSEM. (décret n°88-547, art. 2).
- 10. Une prime petit équipement pour les agent-es de la petite enfance et pour tous agents d'accueil recevant du public :** le syndicat SUD demande qu'une prime d'équipement soit versée aux agentes des crèches et soit étendue à d'autres agent-es, notamment les assistantes maternelles... Nous demandons également une prime d'accueil pour tous.tes les agent-es qui assurent des missions d'accueil physique de toutes sortes (notamment en Mairie).
- 11. La mise en place d'un plan de formation contre les risques psychosociaux (RPS) :** Il est crucial d'établir un plan de formation pour prévenir les RPS et améliorer la santé mentale au travail.
- 12. L'amélioration des conditions de travail par une lutte active contre le management toxique :** Nous demandons des mesures concrètes pour combattre la souffrance au travail et promouvoir un environnement de travail sain. Certains services pâtissent de toxicité depuis de trop longues années.
- 13. La sécurité des agent-es en accueil au public face aux agressions :** Il est impératif de renforcer la sécurité des agents en contact direct avec le public, afin de les protéger contre les agressions.
- 14. Le temps partiel choisi :** Nous demandons une révision des critères et des pourcentages d'acceptation des demandes de temps partiel sur autorisation, afin qu'une majorité de ces demandes soient accordées. C'est une nécessité de vie fondamentale pour certain-es agent-es qui le demandent.
- 15. Une communication accrue et attentive sur le bien-être au travail :** Nous rappelons l'importance des actions favorisant le bien-être au travail. Travailler dans un environnement de confiance et de sérénité non seulement augmente la motivation, mais aussi l'efficacité des agent-es.

Radio Moquette, Rumeurs, bruits de couloirs...



Le secret dans une mairie est la chose la mieux partagée, non ? « Radio moquette » a encore de beaux jours devant elle !

- **Entendue dans le couloir feutré du grand sioux : Réunion piège à con !** « Même si certains se transforment en doux chatons ronronnant à patte de velours, les réunions restent le théâtre où les souris malavisées se font piéger !

- **Un air de déjà entendu :** « Mon Papa à moi est un 🎵 🎵 ...

Certains naissent déjà au dernier étage, tandis que d'autres doivent prendre les escaliers !

Infos utiles :



Y a-t-il des règles de priorité pour les demandes de congés payés ? Oui

L'article 3 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux déclare que « Le calendrier des congés définis aux articles 1er et 2 est fixé, par l'autorité territoriale, après consultation des fonctionnaires intéressés, compte tenu des fractionnements et échelonnements de congés que l'intérêt du service peut rendre nécessaires. **Les fonctionnaires chargés de famille bénéficient d'une priorité pour le choix des périodes de congés annuels** ». **Pour fixer le calendrier des congés annuels, l'autorité territoriale doit tenir compte d'une priorité accordée aux chargés de famille pour le choix de leurs périodes de congés annuels.** Cette priorité a pour unique objet de faciliter, dans la mesure du possible, les séjours des enfants avec les agent.es qui en ont la charge. Elle ne peut s'appliquer que dans la mesure où elle est compatible avec les nécessités du service et ne saurait conférer aux agent.es concerné.es un droit à prendre tout ou partie de leurs congés annuels pendant les vacances scolaires (CAA Nantes 17 oct. 2003, n° 02NT00021).

La communication de son numéro de téléphone est-elle obligatoire à son employeur ?

Non : La transmission des données personnelles étant protégée par la loi, la communication du numéro de téléphone privé d'un·e agent·e territorial à son employeur ne peut être effectuée qu'à titre volontaire. En dehors du temps de travail effectif qui s'entend comme le temps pendant lequel les agent.es sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles, les agent.es territoriaux ne sont pas contraints d'être joignables en cas d'urgence.

Se syndiquer à **SUD/SOLIDAIRES** !



Laissez-nous vous aider à vous défendre !

Sud Solidaires toujours là pour vous.
Notre priorité est de vous défendre.

Envoyez-nous un e-mail

Appellez-nous

sudct.saintherblain@gmail.com
02 28 25 21 73

Pour nous contacter,

Évaluation, avancement de grade, promotion interne, rémunération, formation, carrière, harcèlement, congés, mobilité, aide sociale, ou tout autre problème professionnel, **prenez rendez-vous au bureau de SUD située au 2 rue de l'hôtel de Ville, prenez rendez-vous au 02 28 25 21 73 / 06 18 17 91 87 / 06 47 83 79 72**

L'ENERGIE QUE VOUS DEGAGEZ...



QUAND VOUS NE SOUFFREZ PAS AU TRAVAIL !!

SUD Collectivités Territoriales Saint-Herblain



sudct.saintherblain@gmail.com

<https://sudctsaintherblain.fr>

02 28 25 21 73